ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Il faut sauver la filière rizicole française

Question écrite n° 35888

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation de la filière riz d'indication géographique protégée IGP de Camargue. En effet, cette filière subit actuellement une concurrence déloyale face aux voisins européens en matière de protection phytosanitaire et plus particulièrement concernant les solutions de désherbage autorisées. Les professionnels du secteur ont alerté plusieurs fois les autorités sur ce sujet mais ils déplorent que leurs inquiétudes ne soient pas prises en compte avec attention. Actuellement les riziculteurs sont confrontés à une réglementation phytosanitaire défavorable qui contrarie le désherbage de leurs exploitations. Les normes françaises, s'ajoutant à celles imposées au niveau européen, conduisent désormais la filière dans une impasse technique difficilement contournable. Ceci affecte les rendements d'année en année, entraînant mécaniquement une réduction des surfaces rizicoles. Celles-ci ont diminué de 20 000 hectares il y a 10 ans à moins de 15 000 hectares aujourd'hui. Ce phénomène alarmant de réduction des surfaces rizicoles met en péril le fragile équilibre de l'écosystème du delta du Rhône. En effet l'apport important d'eau douce nécessaire à la culture du riz joue un rôle considérable dans la régulation de l'hydrologie camarguaise. La disparition de cette filière provoquerait sans nul doute une « resalinisation » propice au retour d'un sol stérile préjudiciable à toute forme d'agriculture. La culture du riz enrichit aussi un patrimoine camarguais qu'il est du devoir de la France de préserver au même titre que l'élevage des taureaux et des chevaux. Aussi, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour adapter les exigences phytosanitaires de la France à celles des voisins européens, afin de pérenniser la filière rizicole et ainsi consolider l'équilibre humain, écologique et économique de ce territoire.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Meizonnet
Circonscription : Gard (2e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35888
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture et alimentation
Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 février 2021, page 816
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)